

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

**Mme MALLET (procuration à Mme BOUVARD)**  
**Mme BUREAU (procuration à Mme DORISON)**  
**Mme VEILLAT (procuration à Mme JUBLOT-DERDINGER)**  
**Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)**  
**M. MELLOTT (procuration à Mme DAUGU)**

-

Madame le Maire transmet les **excuses** de **M. AUTISSIER**.

-

**Madame LEDIEU** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire indique que, considérant les délais entre les deux dernières séances, le **procès-verbal de la séance du 29 Novembre 2018** sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, d'inscrire le **point supplémentaire** suivant à l'ordre du jour de la séance :

- projet de délibération portant approbation du Budget Primitif 2019 du Lotissement rue du Capitaine Poupat

**> Acquisition d'un terrain situé Chemin de Brinon**

Madame le Maire indique que ce terrain, appartenant à Monsieur FOLTIER, se situe pratiquement en face du lotissement du Moulin des Filles. Une proposition d'achat a été déposée auprès de Monsieur FOLTIER pour 68 000 €, ce qui représente un prix au m<sup>2</sup> de 4,91€ non viabilisé. La commune dispose encore à ce jour d'un terrain dans le lotissement du Moulin des Filles et des cinq parcelles formant le lotissement rue du Capitaine Poupat. Il est précisé que des terrains de ce dernier lotissement font déjà l'objet de réservation.

Madame le Maire indique qu'il est important que la commune propose des terrains communaux à des prix raisonnables pour permettre de contenir le marché à un niveau abordable. Elle rappelle que durant quelques années, les ménages avaient renoncé à acquérir à Aubigny au vu des prix pratiqués. Elle ajoute que le prix de 39 €/m<sup>2</sup> fixé par la commune a été très apprécié et les surfaces proposées également car les acquéreurs ne recherchent plus de vastes terrains difficiles à entretenir.

Madame RENIER précise que la parcelle à acquérir développe une surface de 13 860 m<sup>2</sup> et qu'au prix de 68 000 € s'ajouteront les frais notariés comprenant notamment les frais de négociations.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 54-55 et 283 aux conditions ci-dessus.

**> Participation communale aux frais de fonctionnement d'une école de Bourges**

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement d'une somme de 221,57 € pour l'année scolaire 2017-2018 au profit de l'école du Grand Meaulnes à Bourges (Cher).

Madame GRESSIN précise qu'il s'agit d'un enfant atteint d'un handicap sévère de surdité.

**> Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance**

Madame RENIER indique que les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) doivent être adressées avant le 15 Janvier 2019.

Il s'agit donc de solliciter la subvention DETR ou/et du DSIL auprès de l'Etat à hauteur de 45 % ainsi qu'une subvention auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale à hauteur de 35 %.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement repris ci-dessous :

Désignation		Montant HT	Financeurs	Montant	%
<b>MO</b>	scénographie et conception graphique mémorial	24 900,00	DETR 2019 et/ou DSIL	141 798,06	45%
	Conception et réalisation du parcours muséographie	19 400,00			
<b>Lot 1</b>	Agencement, décor et support imprimé	133 646,79	Région (CRST)	110 287,38	35%
	VE n° 1_Espace 8 - Silhouettes découpées	12 000,00			
	VE n°2_Espace 6 - Mise à distance	8 300,00	Participation de la commune	63 021,36	20%
<b>Lot 2</b>	Matériel audiovisuel, multimédia et éclairage	50 110,00			
<b>Lot 3</b>	Production audiovisuelle et multimédia	44 500,00			
<b>Lot 4</b>	Parcours de découverte mobile	22 250,00			
<b>Total opération</b>		<b>315 106,79</b>	<b>Total ressources</b>	<b>315 106,79</b>	<b>100%</b>

**> Dotation pour concours des maisons fleuries**

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à 3 950 € le montant de la dotation attribuée dans le cadre du Concours pour l'année 2018 et de reconduire ce même montant pour l'année 2019.

**> Mandatement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2019**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a la possibilité, comme il le fait chaque année, d'ouvrir des crédits pour la nouvelle année avant le vote du budget, à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'ouvrir au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, les crédits d'investissement repris au tableau ci-dessous :

Commune	BP 2018	DM 2018	Montants votés 2018	Crédits ouverts pour 2019
20 - Immobilisations incorporelles	18 700,00	17 420,00	36 120,00	9 030,00
affectés au compte 2031 - Frais d'études - 020				
204 - Subventions d'équipement versées	80 000,00	45 715,00	125 715,00	31 428,75
affectés au compte 2041582 - Bâtiments et installations - 814				
21 - Immobilisations corporelles	1 329 051,82	308 286,50	1 637 338,32	409 334,58
21318 - Autres bâtiments publics - 020				
23 - Immobilisations en cours	1 429 749,66	69 600,00	1 499 349,66	374 837,42
affectés au compte 2313 - Constructions - 020				
<b>Assainissement</b>	<b>BP 2018</b>	<b>DM 2018</b>	<b>Montants votés 2018</b>	<b>Crédits ouverts pour 2019</b>

20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00	-	5 000,00	<b>1 250,00</b>
affectés au compte 203 - Frais d'études				
21 - Immobilisations corporelles	722 953,36	-	722 953,36	<b>180 738,34</b>
affectés au compte 2158 - installations techniques				
EAU	BP 2018	DM 2018	Montants votés 2018	Crédits ouverts pour 2019
21 - Immobilisations corporelles	72 779,00	-	72 779,00	<b>18 194,75</b>
affectés au compte 2158 - installations techniques				

#### > Avancement de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale sur l'exercice 2019

Madame le Maire indique qu'il s'agit du dispositif similaire à celui mis en place pour la Commune. Cette avance de trésorerie, limitée à 25 % du montant alloué l'année précédente, permet au CCAS de régler les factures de début d'année et de mandater.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement d'une avance au CCAS d'un montant de 16 061 € (25 % des 64 247 € alloués en 2018).

#### > Calendrier des ouvertures dominicales 2019 autorisées pour les commerces Albiens

Monsieur DUVAL rappelle que la loi autorise les grandes surfaces et commerces à ouvrir 12 dimanches ou jours fériés dans l'année. A l'issue de la réunion organisée avec les commerces concernés, il a été choisi d'arrêter la liste des 11 dimanches ou/et jours fériés suivants que le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (24 voix Pour et 4 voix Contre) :

1. Lundi 22 Avril : lundi de Pâques
2. Mercredi 8 mai : Victoire 1945
3. Jeudi 30 Mai : Ascension
4. Lundi 10 Juin : Lundi de Pentecôte
5. Dimanche 14 Juillet : Fête Nationale
6. Jeudi 15 Août : Assomption
7. Vendredi 1<sup>er</sup> Novembre : Toussaint
8. Lundi 11 Novembre : Armistice 1918
9. Dimanche 15 Décembre
10. Dimanche 22 Décembre
11. Dimanche 29 Décembre

Monsieur DECROIX explique le vote contre en indiquant que la notion de volontariat l'interpelle. Monsieur DUVAL précise que les commerçants se donnent la possibilité d'ouvrir à ces dates mais ne sont pas dans l'obligation de le faire.

#### **> Lotissement rue du Capitaine Poupat : prix de vente des terrains**

Madame le Maire propose de fixer le prix au m<sup>2</sup> pour les terrains formant le lotissement rue du Capitaine Poupat à 39 €, identique à celui fixé pour les terrains du lotissement du Moulin des Filles, même si leur situation est plus proche du centre-ville.

En revanche, Monsieur ETIEVE, dont le terrain jouxte le futur lotissement, et qui a vendu à la commune le terrain destiné au lotissement, souhaite acquérir une bande de quatre mètres en fond de jardin.

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente à Monsieur ETIEVE d'une bande de 4 m sur la longueur du terrain (env. 29,30m) au prix de 20 €/m<sup>2</sup>.

#### **> Subvention à l'Ecole de Musique – Solde 2018**

Sur le rapport présenté par Madame BOUVARD, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d'arrêter le solde de la subvention 2018 à verser à l'Ecole de Musique à 5 960 € après examen du compte de résultats de l'association pour l'année 2017-2018.

Madame le Maire rappelle que la subvention annuelle est formée du forfait jeune d'un montant de 180 €/enfant albinien et de la prise en charge de 75 % du salaire de direction.

Elle ajoute que l'Ecole de Musique intervient depuis la rentrée du mois de novembre à l'école maternelle, auprès de toutes les classes. Pour enseigner en classe de manière plus récurrente, le professeur qui dispense aujourd'hui cette activité à raison de 6 séances par classe dans l'année, suit une formation pour obtenir le DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant) qui lui permettrait d'intervenir de manière plus récurrente à l'avenir. Il est souligné que tous les enseignants de l'établissement ont souhaité que leur classe bénéficie de cet éveil musical.

Madame le Maire rappelle l'intérêt que la culture musicale apporte aux jeunes enfants tant au niveau du langage, que de l'attention ou encore de la logique.

Madame RENIER ajoute que l'opération « Orchestre à l'école » est un dispositif qui pourrait être envisagé à l'Ecole des Grands Jardins. Madame GRESSIN ajoute que plusieurs professeurs sont musiciens, ce qui pourrait favoriser la mise en place d'un tel projet.

#### **> Modification du tableau des emplois communaux**

Madame le Maire indique que des postes sont à reconduire en emplois non permanents avant le vote du budget :

- 1 emploi d'adjoint technique de 25 h pour l'entretien de l'école primaire. Ce poste, créé à hauteur de 30 h initialement, a pu être ramené à 25 h avec la réorganisation des tâches. La prévision des besoins était une prévision haute, notamment pour ce qui concerne le centre de loisirs dont le taux d'encadrement avait été calculé sur les résultats obtenus au sondage des familles.
- 1 emploi d'adjoint technique de 6 h 30 pour les projections du cinéma, ce qui permet à Monsieur DENIAU de bénéficier d'un week-end libre par mois
- 1 emploi d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 20 h 00 pour le restaurant scolaire
- 1 emploi d'Adjoint d'animation du 01/01/2019 au 30/08/2019 d'une durée hebdomadaire de 25 h 15 pour les accueils périscolaires
- 1 emploi d'Adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 20 h 00 pour le service entretien mairie et divers bâtiments

- 1 emploi d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet du 01/01/2019 au 31/03/2019 pour la piscine des Etangs. La durée de cet emploi non permanent permettra de disposer du temps nécessaire à la publication d'une vacance d'emploi permanent

#### > **Projet de construction de la gendarmerie**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré en 2014 pour approuver l'implantation d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur le territoire et par la commune d'Aubigny-sur-Nère, comprenant les bâtiments locaux de service et techniques, le pylône des télécommunications ainsi que trois hébergements destinés aux gendarmes adjoints volontaires (G.A.V), alors que le projet définitif porte sur quatre hébergements.

Il convient par conséquent de modifier la délibération en conséquence.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que la délibération du Conseil municipal doit prendre acte des dispositions de la circulaire modifiée du 1<sup>er</sup> Ministre en date du 28/01/1993 au J.O. du 31/01/1993), concernant le loyer qui sera calculé selon le taux de 6 % :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif ce montant s'établit actuellement à 947 816,67 € pour 14 quotes-parts de Locaux de services et techniques à 49 025 € l'une et 4 quotes-parts hébergements à 65 366,67 € l'une, soit un total de 4,83 unités logements. Cela représente un loyer annuel de 56 869 €
- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus.

La valeur du terrain, estimée par le service local de France domaine, entrera dans l'économie du projet dans la limite de son prix d'acquisition au prorata des surfaces réellement utilisées si, le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans. Toutefois, la surface retenue ne pourra excéder les 1 200 m<sup>2</sup> autorisés par le BAIGN.

Il est stipulé que ce loyer demeurera invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la rectification de la délibération concernant le nombre d'hébergements pour les G.A.V et les modalités de calcul du loyer telles que reprises ci-dessus.

#### > **Passerelle Mail Guichard**

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une demande de subvention à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL, concernant les travaux à réaliser sur la passerelle du Mail Guichard longeant la RD 940 entre le Pont Beaumont et le Pont de Pierre, qui présente des signes de vétusté.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés,

- le plan de financement ci-dessous des travaux de remplacement du garde-corps et du platelage de la passerelle située le long du Mail Guichard

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Garde-corps passerelle	64 823,20	DETR 2019	22 688,12	35%
		Participation Commune	42 135,08	65%

<b>Total dépenses</b>	<b>64 823,20</b>	<b>Total recettes</b>	<b>64 823,20</b>	<b>100%</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------	-------------

- sollicite la subvention correspondante.

Madame le Maire indique à ses collègues que, dans le cadre des subventions attribuées par l'Etat, Monsieur le Sous-Préfet de Vierzon l'a informée qu'un supplément de subvention serait attribué à la Commune pour son projet de réfectoire satellite à l'école maternelle, ce qui portera le subventionnement sur ce dossier à hauteur de 80 %.

#### > **Lotissement rue du Capitaine Poupat : Budget primitif 2019**

Madame le Maire indique que les offres ont été ouvertes pour les travaux de viabilisation du futur lotissement et qu'il est désormais possible de voter le budget primitif pour le lotissement rue du Capitaine Poupat à hauteur de 25 000 € en section d'investissement et de 148 864 € en section de fonctionnement.

Si tous les terrains sont vendus en 2019, l'excédent de ce budget annexe pourra être reversé au budget général de la Commune en 2019, ce qui semble réalisable.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif du lotissement de la rue du Capitaine Poupat.

### QUESTIONS DIVERSES

**1** – Madame le Maire indique qu'un camion, dont il n'a pas été possible de relever l'immatriculation, a décollé 6 mètres de bordures de trottoirs neuves **avenue du Parc des Sports**.

Madame Renier projette également une photographie montrant des véhicules stationnés pour partie sur le trottoir alors que les travaux d'élargissement des trottoirs ont été réalisés pour permettre une circulation sécurisée des piétons et personnes avec poussette ou fauteuil roulant. Elle regrette cette réaction et ajoute que le traçage sera réalisé à la fin des travaux afin qu'il ne soit pas dégradé durant les autres phases du chantier.

Madame le Maire annonce que les poteaux restants devraient être retirés en février-mars.

**2** – Madame le Maire rappelle que le **barreau routier** a été inauguré hier. Le coût des travaux se sont élevés à :

- 2 750 000 € du Conseil départemental

Madame Renier remercie Monsieur AUTISSIER qui s'est particulièrement investi dans ce projet, au nom du Conseil municipal.

- 50 000 € de la Commune décomposé en 20 000 € pour les bordures, 20 000 € pour les candélabres et 10 000 € pour le dévoiement des canalisations d'eau

**3** – **Le Marché de Noël** était moins important que les années antérieures mais les commerçants étaient très satisfaits de leur participation.

L'année prochaine, la commune soutiendra les organisateurs du point de vue administratif. Les organisateurs souhaitent uniquement la présence de personnes ayant le statut de commerçant.

Madame le Maire précise qu'elle avait proposé aux associations de venir gratuitement mais cela n'a pas été acté. Il serait intéressant de doubler le nombre d'exposants l'année prochaine.

**4** – Madame le Maire indique que la commune vient d'être destinataire des chiffres officiels de la population qui s'établissait au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 5 682 et qui est arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 5657.

**5** – Madame GRESSIN indique que les **classes de neige** partent le 7 janvier au matin à 7 h jusqu'au 19 janvier 2019. Elle ajoute qu'elle rendra visite aux élèves un week-end avec Monsieur DUVAL et qu'elle propose aux conseillers municipaux que cela intéresserait de se joindre à eux.

**6** – Madame DORISON indique qu'un **spectacle destiné aux seniors** a été organisé le week-end dernier. Il s'agissait d'un spectacle de cabaret, la décoration a été réalisée en partie par les résidents de l'Ehpad. Les résidents de l'Ehpad à qui la commune a distribué le colis de fin d'année, ont confirmé qu'ils étaient tout à fait prêts à renouveler ce partenariat l'année prochaine.

**7** – La **distribution des colis de fin d'année aux seniors** a été effectuée par les bénévoles des associations ainsi que par les adhérents de la Maison des Jeunes que Madame le Maire remercie de leur participation. Il faut remercier également les bénévoles qui les ont confectionnés. Beaucoup de bénéficiaires ont fait part de leur satisfaction quant au contenu de ces colis.

**8** – Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations** à venir :

#### DÉCEMBRE 2018

Lun 31    19 h 00                    Réveillon du Nouvel An – Association de la Saint Sylvestre –  
Salle des fêtes

#### JANVIER 2019

Mar 1<sup>er</sup>    18 h 00                    Animation pyrotechnique et vœux de Madame le Maire à la  
population - Centre-ville

Jeu 3        14 h 30 – 22 h 00    Thé dansant – Aubigny Solidarité – Salle des fêtes

                  18 h 30                    Lancement de la Saison culturelle 2019 à l'Argentis à  
Argent/Sauldre

Sam 5        14 h 00                    Loto – La Pétanque Albinienne – Salle des fêtes

Sam 12     18 h 00                    Concert – Ecole de Musique d'Aubigny – Eglise Saint Martin

Lun 14       18 h 30                    Vœux de la Municipalité à la population – Salle des fêtes

Dim 27     12 h 00                    Déjeuner et matinée dansante – Comité de Jumelage Aubigny  
Haddington – Salle des fêtes

Lun 28       20 h 30                    Ciné-concert – Atomic cinéma

Jeu 31       20 h 30                    Séance de cinéma – Partenariat entre la Commune d'Aubigny  
et le Comité de Jumelage Aubigny Vlotho – Atomic cinéma

**9 – Madame le Maire communique le calendrier des réunions à venir :**

Jeudi 24 Janvier 2019 à 20 h 00 8° Commission – Finances

Jeudi 31 Janvier 2019 à 20 h 00 Conseil municipal

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.